



Le Carrousel ASPYC 56 – Lohéac - lundi 10 juin 2019 Qu'est-ce que c'est ?

Vous avez une Corvette de 1958, essayez une R8 Gordini de 1968.

Vous avez une R8 Gordini, montez dans une Corvette de 400 chevaux des années 2000, dans une berlinette Alpine des seventies, ou dans une Ferrari intemporelle.

Vous possédez une MGB, découvrez une DS 19 des années 60 ou une Porsche des années 80-90.

Le Carrousel du CCF, c'est ça ! Une rencontre entre possesseurs d'anciennes ou de sportives. Par delà les générations, les âges, les styles, le Carrousel sera aussi et surtout l'occasion de mieux nous connaître, aussi bien entre clubs bretons qu'entre particuliers.

Vous pourrez essayer toutes les merveilles présentes et partager votre voiture avec d'autres amoureux de belles mécaniques. Ici, pas question de performance, vous tournerez à votre rythme et ne passerez le volant que si vous le souhaitez. Le circuit nous permet de rouler en toute sécurité.

Accès open au circuit sur le principe : une sort, une entre. Maxi 10-12 voitures en piste.

Le but : rapprocher les collectionneurs ou les amateurs de toutes les générations.

Journée accessible à toutes les voitures sportives ou non de 1905 à 2015.

Lundi de Pentecôte, 10 juin 2019. 8h30-12h30 et 14h00-18h00.

Tarif : 99 € pour les membres d'ASPYC 56, du VROUM et du CCF.

Sinon, 110 € la journée de circuit, petit déjeuner et déjeuner buffet froid inclus. Repas suppl. : 12 €.

Participants : base environ 50 voitures.

L'assurance de votre voiture comprend ce genre de manifestation non chronométrée sur circuit.

www.aspyc56.com

Contact : Igor KOSTIA au 06 60 65 33 44
Igorkostia56@gmail.com



ASPYC 56

www.aspyc56.com

igorkostia56@gmail.com 06 60 65 33 44 **A RENVoyer SVP**

Carrousel ASPYC 56 - lundi 10 juin 2019

Circuit automobile de Lohéac - Formulaire d'inscription

Mme/ Mlle/M

Adresse

CP

Ville

Téléphone

Mail

Permis de conduire B en cours de validité n°

Marque

Modèle

Immat

Année 1ère immat

Cie assurance

N° police

Déclare

Etre couvert par la police d'assurance dont le numéro figure ci-dessus pour les dommages causés aux tiers par mon véhicule (RC) dans le cadre d'une utilisation sur circuit fermé.

Entreprendre des séances libres, non chronométrées, sous mon entière responsabilité, renonçant ainsi irrévocablement pour moi-même et tous mes ayants droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, l'organisateur (ASPYC 56), les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées. Accepter le port obligatoire du casque et de la ceinture de sécurité. M'engager à respecter, en toutes circonstances, les injonctions des commissaires de piste.

En cas de non-respect du règlement, le responsable pourra faire sortir ou interdire l'accès à la piste.

Etre seul responsable de mon véhicule et d'éventuels passagers.

Etre responsable des dégâts éventuels occasionnés par mon véhicule aux infrastructures et notamment aux rails de sécurité du circuit et m'engage à rembourser les frais ainsi occasionnés sur la base d'un devis établi par le circuit de Lohéac ou par ASPYC 56.

TOUT DESISTEMENT FAIT APRÈS LE 31 MAI 2019 NE DONNERA DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT.

Merci d'envoyer ce formulaire rempli à

Fait à

Igor KOSTIA
Carrousel 2019
Béléan
56890 - PLESCOP

Le

Signature



ASPYC 56

www.aspyc56.com

igorkostia56@gmail.com 06 60 65 33 44 **A RENVoyer SVT**

Carrousel 2019 Règlement - Circuit de Lohéac - lundi 10 juin 2019

- L'accès au site le jour de la sortie est réservé aux conducteurs et à leurs accompagnants.
- En dehors des horaires indiqués par ASPYC 56, les grilles seront fermées, sauf nécessité.
- Le briefing du matin est OBLIGATOIRE pour tous les conducteurs.
- Le port du casque, pour tous les occupants d'un véhicule en piste, est obligatoire.
- Chaque conducteur s'engage à respecter les injonctions des responsables de piste/commissaires mis en place par l'organisateur.
- Le drapeau jaune annonce un danger et impose à tout véhicule roulant sur la piste de réduire sa vitesse et de ne pas dépasser.
- Le drapeau rouge impose à tout véhicule roulant sur la piste de terminer son tour à allure modérée et de rejoindre les stands immédiatement.
- Le drapeau noir impose au véhicule auquel il est présenté de rentrer immédiatement aux stands.
- Chaque véhicule accédant à la piste devra activer ses feux de détresse pendant son tour de chauffe, ainsi que pendant son tour de refroidissement, ou en cas d'anomalie (si présents sur la voiture).
- Les locaux mis à la disposition des participants devront être maintenus propres et en bon état.
- Seules les personnes désignées par ASPYC 56 auront autorité le jour de la sortie.
- Les conducteurs et leur passager certifient être médicalement aptes à la pratique du sport automobile.
- Les normes de bruit sur la piste sont de 100 db. Merci de les respecter.

Je m'engage à respecter le règlement
lors de la sortie pour laquelle je m'inscris.

Signature, précédée de la mention lu et approuvé

Les 2 pages de ce formulaire, remplies, doivent nous être retournées avant le 31 mai.

En cas de non respect, l'accès à la piste pourra être refusé par les organisateurs.

Merci de votre compréhension.

Pour toutes informations : 06 60 65 33 44



ASPYC 56

www.aspyc56.com

igorkostia56@gmail.com

A RENVoyer SVP

RÈGLEMENT À RESPECTER

"Carrousel ASPYC 56" - Lohéac, lundi de Pentecôte 10 juin 2019

Je soussigné(e) M./Mme/Mlle

adresse

e-mail

marque/modèle/année du véhicule

immatriculation

Assurance

Permis de conduire B en cours de validité N°

Inscription : 99 € pour les membres d'ASPYC 56, du VROUM et du Corvette Club de France.
110€ pour les non membres + 12 € par repas supplémentaire.

Règlement par chèque à l'ordre de ASPYC 56
Encaissement des chèques d'inscription courant mai 2019.

Ce tarif donne droit à :

- un buffet le matin comprenant café, thé, jus d'orange, viennoiseries.

Le petit déjeuner mis à disposition est réservé aux conducteurs et à leur passager.

- A midi, un repas-buffet froid sera proposé sur place par un traiteur mandaté par ASPYC 56.

Des repas seront proposés pour 12 € par personne, dans la limite des ressources du traiteur.

Accueil à partir de 8h15 à l'entrée du site.

Briefing des pilotes, obligatoire à partir de 8h30.

Sessions de roulage de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H00. Départ du site à 18H30 au plus tard.

Le niveau sonore maxi autorisé est de 100 db, merci de respecter ces normes.

Toutes les voitures devront avoir une assurance en règle, et elles devront être en bon état.

Pour assurer la sécurité, nous n'autoriserons que 2 personnes maximum par véhicule.
Le nombre de voitures en roulage simultané sur la piste sera limité à 10-12.

Nous disposerons du site complet. C'est-à-dire la piste et toutes les infrastructures environnantes (parkings, paddocks, salle de réception, toilettes). Le respect des lieux sera donc de rigueur.
Casque obligatoire, en bon état et adapté. Extincteur en état de marche, fixé à bord de la voiture.

Les personnes ayant toute autorité sur cette journée seront :

- Igor Kostia, organisateur de la journée, Président d'ASPYC 56.
- Le Directeur de piste et ses commissaires.

Ces personnes seront secondées par des commissaires bénévoles membres d'ASPYC 56.

Elles auront la décision finale sur l'organisation de la journée et seront les seules habilitées à exclure un conducteur en cas de non respect des règles et du code de bonne conduite sur circuit.

Toute question ou réclamation devra être faite à l'une de ces personnes. Que ce soit pour signaler un problème, un comportement dangereux ou le manque de fair-play d'un participant.

Le Carrousel 2019 est ouvert à tous, membre ou pas d'ASPYC 56, du VROUM ou du CCF et à toutes les voitures sportives de 1905 à 2015.

La liste des inscriptions sera tenue par ASPYC 56 et sera communiquée par mail aux participants, quelques jours avant la sortie.

Le nombre de places disponibles sera limité à environ 50 voitures.

Les premiers inscrits auront la priorité et un mail de confirmation leur sera envoyé.

ASPYC 56 se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant.

L'annulation d'un engagement pourra se faire jusqu'au 31 mai 2019 au soir.

Les droits seront remboursés moins 20 € de frais de gestion.

Au delà de cette date, tout désistement entraînera la perte totale des droits d'inscription.

En fonction de ces désistements, les inscrits en liste d'attente pourront participer à la journée.

Nous demandons à tous les conducteurs et personnes présents un comportement irréprochable.

Dans cette optique, il nous semble important de limiter le nombre de spectateurs sur le site.

Un à deux accompagnants par conducteur afin de ne pas encombrer les stands.

Ceci pour la sécurité de tous.

La présence d'animaux domestiques dans l'enceinte du circuit est interdite et les enfants mineurs seront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Merci de votre compréhension, bonne journée et en piste.

Fait à Lohéac, le 10 juin 2019

Signature (précédée de la mention manuscrite : "lu et approuvé, bon pour accord")

A RENVoyer SVP



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

"CARROUSEL 2019-ASPYC 56" - Lohéac, lundi de Pentecôte 10 juin 2019

Je soussigné(e) M./Mme/Mlle

adresse

e-mail

marque/modèle/année du véhicule

immatriculation

Assurance

Déclare, par la présente, être conscient des risques que peut entraîner ma participation à la journée sur le circuit automobile fermé de Lohéac, même si toute notion de compétition est exclue.

Je dégage en conséquence, soit comme conducteur, soit comme passager, soit comme spectateur, l'Association ASPYC 56 de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature qu'il soit, et renonce à tout recours ou poursuite à l'encontre d'ASPYC 56. Ceci est valable sur le circuit, comme aux abords de celui-ci ainsi que pendant le trajet depuis ou vers mon domicile.

Les dispositions qui précèdent valent, que le véhicule utilisé soit conduit par moi-même ou par toute autre personne, véhicule dont je garantis le parfait état technique (moteur, pneus, freins, direction, suspensions, niveaux des fluides).

Je reconnais avoir pris connaissance des consignes de sécurité liées à la pratique de la conduite sur circuit et accepte de m'y conformer (respect des drapeaux et des ordres donnés par les commissaires de piste ou par les organisateurs). Sont obligatoires : la présence d'un extincteur à bord, le port du casque et de la ceinture.

Pour la sécurité de tous, je m'engage à garder ma trajectoire sur le circuit. C'est la voiture voulant dépasser qui sortira de la trajectoire.

En cas de dégradations provoquées aux infrastructures du circuit (rails de sécurité, grillages, extincteurs ou dispersants), j'en assumerai les frais financiers correspondants.

Je déclare avoir fait le nécessaire auprès de mon assureur, tant en ce qui concerne la couverture "Dommages" de mon véhicule, que de ma propre responsabilité civile de conducteur dans le cadre du "Carrousel 2018" et avoir un état de santé compatible avec la pratique du sport automobile.

Je déclare avoir un permis de conduire B en cours de validité N°

Fait à Lohéac, le 10 juin 2019 Signature (précédée de la mention manuscrite : "lu et approuvé, bon pour accord")

A RENVoyer SVP

MANOIR DE L'AUTOMOBILE - ABANDON DE RECOURS

CARROUSEL 2019 – ASPYC 56

SUITE A DE NOMBREUSES PLAINTES DE RIVERAINS, NOUS SOMMES TENUS DE RESPECTER LES NORMES DE BRUIT

Le soussigné :

M.....

Domicilié.....

Date de location du circuit.....

VEHICULE Marque..... Type.....

N°d'immatriculation

Cie d'assurance :..... N° contrat Echéance

L'utilisateur est garanti par le n° de contrat ci-dessus pour les dommages causés aux tiers par son véhicule.

Déclare par la présente entreprendre des séances de tours libres, entraînements, sous son entière responsabilité, à ses risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement pour lui même et tous ses ayants droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.

Un contrat d'assurance a été néanmoins contracté par le Manoir de l'Automobile avec AXA assurances. Il s'agit d'une *individuelle accident* pour le conducteur du véhicule évoluant sur le circuit du Manoir de l'Automobile.

Le présent contrat a pour objet de garantir les indemnités fixés ci-après en cas d'accident corporel dont seraient victimes les conducteurs de véhicules circulant exclusivement sur le circuit auto jouxtant le Manoir de l'Automobile, si celui-ci ou l'organisation mise en place, est en cause.

Montant de la garantie 1-Décès par accident : 15244.90 € payables aux ayants-droits 2-Invalidité permanente totale ou partielle par accident : 30489.80 € 3-Frais de soins à concurrence de 1524.49 €

Ne sont pas garantis par ce contrat les accidents survenus lorsque le conducteur de véhicule n'a pas l'âge ou n'est pas titulaire des certificats en s'engage à respecter en toutes circonstances les feux de signalisation ou les injonctions des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre. En cas de non respect du règlement ou de la sécurité ou des horaires de la piste, le responsable sur le site peut faire sortir et interdire l'accès à la piste.

Accepte le port de casque, de la ceinture de sécurité et le règlement intérieur du circuit. Reconnaît être seul responsable de son véhicule et s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un contrat identique. Déclare prendre d'éventuels passagers à ses risques et périls et sous son entière responsabilité.

Déclare être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures et notamment aux rails de sécurité du circuit et s'engage à rembourser les frais ainsi occasionnés sur la base du devis établi par le Manoir de l'Automobile.

A Lohéac, le 10 juin 2019

Signature

A RENVoyer SVP